

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Bagarre mortelle à Port-Gentil

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

UNE vive altercation entre deux élèves du lycée Thuriaf Bantsantsa, à Port-Gentil, a fait un mort il y a quelques jours. D'après des sources policières, B.I., 13 ans, aurait fait une chute fatale en retombant sur le dos, pendant qu'il se battait avec une condisciple, M.B.R., 17 ans. Les deux élèves fréquentaient la classe de 6e dans des salles différentes au lycée Thuriaf Bantsantsa.

La même source explique qu'une affaire de téléphone portable disparu serait à l'origine du drame. Après que le propriétaire de l'appareil, B.I., l'a cherché partout, il le retrouve finalement un peu plus tard entre les mains d'un de ses condisciples de classe.

Entre-temps, il aurait porté ses soupçons sur M.B.R. Ce qui aura le don d'exaspérer cette dernière. D'où une bagarre entre les deux jeunes lycéens. Malheureusement, dans le feu de l'action, B.I. perd l'équilibre, et tombe à la renverse, dos et nuque les premiers au sol. À la suite de quoi, le petit aurait commencé à trembler de tout son corps, avant de perdre connaissance, un liquide blancâtre sortant de sa bouche. Alertée, l'infirmière de l'établissement tentera de réanimer la jeune victime. Sans succès. Le garçon blessé est ensuite conduit à l'hôpital de Ntchengué, où le médecin de service ne fera que constater son décès.

La Police judiciaire (PJ) a ouvert une enquête afin d'en savoir plus sur les circonstances de cette mort brutale. C'est donc pour les besoins de l'enquête que M.B.R. a été interpellée, puis placée en garde à vue. Auditionnée par des Officiers de police judiciaire (OPJ), l'adolescente aurait reconnu s'être effectivement battue avec B.I., niant toutefois avoir donné à son antagoniste



La mise en cause, M.B.R., 17 ans, dans les locaux de la PJ.

de coup pouvant entraîner la mort.

Dans le rapport médical du médecin, il est mentionné que le jeune garçon aurait trouvé la mort à la suite d'un arrêt cardiorespiratoire irréversible après sa chute.

Au terme de l'enquête préliminaire, l'auteure présumée des faits a été présentée devant le juge des mineurs du tribunal de première instance de Port-Gentil. Après audition, la mise en cause a été inculpée pour homicide involontaire, puis placée sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, en attendant son jugement.

Écroué au Peloton pour trafic de cannabis

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

UN jeune Gabonais, Félix, 23 ans, soupçonné de trafic de stupéfiants, est incarcéré depuis quelques jours à la prison centrale d'Oyem, au quartier Peloton.

Félix aurait été pris en flagrant délit de détention, de consommation et de commercialisation de chanvre indien. Les faits se déroulent à la cité de la SNI, au quartier Adzabilone, pendant que les agents de la Police judiciaire (PJ) effectuent une patrouille pédestre dans le secteur. Surpris par la présence des agents, Félix et deux inconnus prennent la fuite, abandonnant sur place une grande quantité de l'herbe.

Les trois fuyards se réfugient dans la brousse avoisinante, malgré les sommations des limiers. Étant donné que Félix figure dans leurs archives, ayant déjà été arrêté par le passé pour les faits de même nature, ordre est donné à toutes les unités de police du chef-lieu de la province



Le cannabis trouvé en possession du suspect.

du Wolu-Ntem de le rechercher. Le récidiviste présumé est finalement rattrapé par les éléments de la PJ, après un mois de cavale. L'on apprend que c'est une dame qui a informé la PJ de ce que sa fille avait disparu du domicile familial et était séquestrée depuis plusieurs jours par un certain Félix dans un lieu tenu secret. Et après avoir cherché un peu partout, les policiers finissent par mettre la main sur le fugitif alors qu'il regagne son sanctuaire d'Adzabilone au terme d'une virée au quartier Eyenassi.

Conduit manu militari dans les locaux de la PJ, le suspect a ensuite été remis à la disposition de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad). Présenté devant le parquet d'Oyem, il a été, après audition, inculpé pour détention, consommation et commercialisation de chanvre indien, puis placé sous mandat de dépôt au pénitencier du Peloton, où il médite sur son sort en attendant son procès.

Félix aurait menacé les agents de représailles à sa sortie de prison...

Les faits du week-end

PALABRE ENTRE DEUX DÉMARCHEURS

À Nzeng-Ayong, deux démarcheurs en sont venus aux mains, après que l'un d'eux a fait visiter une maison à un client. " Je n'ai jamais demandé à quiconque de me trouver des locataires. Je suis donc surpris de voir deux hommes se battre devant ma maison en location, en présence du locataire. L'un affirme qu'il a été le premier à trouver la maison et que l'autre l'aurait contourné en venant la présenter discrètement à un client ", a raconté, tout étonné, le propriétaire de ladite demeure. Ce qui ne l'a pas empêché de séparer les deux antagonistes.

DES FEMMES ARNAQUÉES VIA FACEBOOK

PLUSIEURS femmes ont été victimes d'une arnaque de vente en ligne de sacs sur Facebook, par un individu propriétaire d'un compte Fake, avec une fausse identité. Pour tout achat, le client devait régler la moitié du prix de l'article via Airtel Money et le reliquat à la livraison de la marchandise dans un délai de trois jours. Sauf que dès que le filou a encaissé l'argent, il a fait le mort en bloquant son compte. Les plaignantes ont saisi les services de police afin que justice leur soit rendue.

ILS BRAQUENT UN HOMME ET NE SONT PAS INQUIÉTÉS

UN homme qui rentrait chez lui au terme de sa journée de travail a été pris en étau par trois délinquants au quartier Petit-Village, à Owendo. Sous la menace d'armes blanches, les trois voyous lui ont arraché son téléphone portable et son portefeuille, avant de quitter les lieux. Deux jours après les faits, la victime a rencontré l'un de ses agresseurs, celui-ci habitant la même zone. Elle a saisi les unités de police, tout en leur expliquant connaître le domicile du chef de la bande qui l'a agressée. Malheureusement, les deux plaintes n'ont pas prospéré et la victime devient la risée de ses agresseurs. " Cela fait déjà un mois que j'ai déposé deux plaintes, l'une au commissariat de police et l'autre à la BAC (brigade anticriminalité), aucune réaction. Mais le bandit me nargue chaque jour. Il ne semble pas être inquiet. Je ne sais plus quoi faire ", explique la victime, dépitée.

Par Abel EYEGHE EKORE